

derniers, une si fâcheuse influence sur la Bourse.

La diminution de l'encaisse est de 46 millions et porte tout entière sur les succursales. La réserve métallique de notre grand établissement financier est encore de près de trois cent millions, soit 86 à Paris et 209 dans les succursales.

Les portefeuilles ont augmenté de la somme énorme de 82 millions dont 48 à Paris et 34 dans les succursales. Les portefeuilles représentent actuellement une valeur de 608 millions. Cette augmentation, qui d'ailleurs se produit habituellement à cette époque de l'année, est un symptôme des plus favorables au point de vue commercial parce qu'elle correspond à une reprise notable des affaires.

La circulation des billets a augmenté de 40 millions, et s'élève aujourd'hui à 832 millions. Cette augmentation, rapprochée de la diminution de l'encaisse, inquiète les spéculateurs qui se rappellent que la réserve métallique de la Banque doit toujours équilibrer un tiers au moins des valeurs circulantes et qui redoutent par suite une nouvelle élévation de l'escompte.

Les avances sur fonds publics ont augmenté de neuf millions, et les avances sur actions et obligations de chemins de fer d'une somme à peu près égale. Le compte-courant du Trésor a diminué de 7 millions. Les compte-courants particuliers ont augmenté de 44 millions.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

L'Agence Havas nous communique les dépêches télégraphiques suivantes :

Turin, 13 novembre, soir.

La *Monarchia nazionale* conteste l'exactitude de l'analyse de la note française donnée par le journal la *France*.

Cette assertion n'a rien de semi-officiel, et l'analyse en question se rapproche sensiblement du texte de la note.

On ajoute que la dépêche de M. Drouyn de Lhuys, en excluant l'abandon de Rome, exprime cette pensée que le gouvernement impérial est déterminé à ne céder à aucune pression étrangère qui pourrait être produite par les démonstrations garibaldiennes de Londres.

Marseille, 14 novembre, au soir. D'après les lettres d'Athènes du 8, la nouvelle de la mort de Grivas a surpris tout le monde. Le ministre a ordonné un deuil officiel de trois jours. L'arrivée du fils de Grivas est attendue avec quelque appréhension.

La colonie allemande d'Heraclea demande à retourner en Allemagne, à cause de quelques manifestations dont elle a été l'objet.

Le gouvernement central est généralement reconnu dans les provinces, cependant l'Acarnanie, inféodée à Grivas, ne s'est pas complètement soumise.

La représentation nationale comprendra un nombre de députés double de celui qui la composait précédemment. Tous les Grecs établis en pays étrangers seront représentés de la manière suivante :

Toute circonscription consulaire, comptant de 100 à 1,000 Grecs, élira un représentant. Au-dessus de 1,000, il sera élu deux représentants, et au-dessus de 10,000, trois, ainsi de suite. On calcule que ce système amènera, à Athènes, 200 députés qui, avec ceux de la Grèce même, formeront un total de 500 membres. C'est l'Angleterre qui paraît avoir suggéré cette idée d'appeler à voter pour la représentation nationale les Grecs étrangers.

Le gouvernement provisoire éprouve quelques embarras sous le rapport financier. On signale aussi des désertions.

Les lettres de Constantinople sont du 5. Il est question d'un changement de ministère. Ruschdi remplacerait Fuad-Pacha; Zia, ancien favori du sultan, remplacerait Aali; Riza reprendrait le portefeuille de la guerre. Omer-Pacha a reçu cent mille francs; Abdi et Dervish, chacun cinquante mille; il a été accordé aux officiers deux mois de solde et à chaque soldat soixante-quinze francs.

Marseille, 13 novembre. Le courrier du Levant a été distribué à trois heures.

Les lettres d'Athènes, du 8, confirment la mort du vieux général Grivas, à Missolonghi.

Le gouvernement provisoire, uniquement occupé d'organisation intérieure, d'élections et d'armement de la garde nationale, n'a pas encore ouvert de négociations relativement au trône de Grèce. On évalue à 285 le nombre des députés qui seront nommés en Grèce pour la représentation nationale. Le nombre des députés qui seront nommés par les Grecs établis à l'étranger est l'objet d'évaluations très différentes. La tranquillité est générale. Aucun acte agressif n'a eu lieu contre la Turquie.

Les lettres de Constantinople du 6 portent que des manifestations ont été faites toute la semaine par des Grecs, auxquels s'étaient joints beaucoup d'Ioniens et de rayons turcs. Des sérénades ont été données aux ambassadeurs des puissances protectrices. On a crié : *Vive la liberté ! vive le sultan !* Un banquet homérique a eu lieu dans une plaine voisine. Quatre mille convives étaient assis autour d'une table portant quatre cents moutons rôtis. Les autorités turques ont montré beaucoup de tolérance.

La santé du sultan est alléree. Des rumeurs fâcheuses circulent à cet égard. La vérité est que Sa Hautesse est en proie à une surexcitation cérébrale par suite des contrariétés qu'elle a souffertes. On assure cependant que son état s'est un peu amélioré.

CHRONIQUE LOCALE ET DÉPARTEMENTALE.

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

Résumé de la séance du 10 novembre 1862.

Membres présents : MM. Ernoul-Bayart, maire; Constantin Descat et Renaux-Lemmer, adjoints; Tiers-Bonte, Guillaume Lefebvre, Pierre Lepers, Louis Watine, Edouard Hannart, Dellebecq-Desfontaines, Edouard Delattre, François Duthoit, Denis Salembier, Henri Delattre, Pierre Parent, Delerue-Dazin, Dubar-Delespaul, François Frasez, Henri Ternynck, Edouard Debuchy, J.-B. Ferret, Henri Desobrie, A. Mimerel fils, Charles Bourbier, Achille Dewarlez.

Indisposé : M. Julien Lagache. En voyage : MM. Motte-Bossut, Auguste Duriez, Achille Wibaux. Absent : M. Cesar Plat.

1. Présentation du budget de 1863. Renvoyé à une commission composée de MM. Duthoit, Dellebecq-Desfontaines, Henri Ternynck, Dubar-Delespaul et Frasez.

2. Demande d'une augmentation de subside en faveur du Collège. Renvoyé à la commission du budget.

3. Cours de physique et de chimie. Demande d'augmentation de traitement. Renvoyé à la même commission.

4. Avis à donner sur l'élévation des commissaires de police de Roubaix à la seconde classe; renvoyé à la même commission.

5. Vote d'un crédit supplémentaire de 20,000 francs pour couvrir les dépenses du bureau de bienfaisance en 1862.

6. Vote d'un crédit supplémentaire de 10,000 fr. pour l'hospice et l'hôpital.

7. Achat de nouveaux appareils pour le conditionnement.

8. Autorisation de faire construire une serre pour le Square.

9. Avis sur l'enquête relative au classement de la rue de la Croix.

10. Rejet d'une demande relative à l'achat par la ville du manège d'équitation.

Résumé de la séance du 14 novembre.

Membres présents : MM. Ernoul-Bayart, maire; C. Descat et Renaux-Lemmer, adjoints; Tiers-Bonte, Guillaume Lefebvre, Pierre Lepers, Louis Watine, Edouard Hannart, Dellebecq-Desfontaines, Motte-Bossut, Edouard Delattre, F. Duthoit, Denis Salembier, Pierre Parent, Achille Wibaux, Dubar-Delespaul, F. Frasez,

Henri Ternynck, Ed. Debuchy, A. Mimerel fils, Charles Bourbier, A. Dewarlez.

Indisposé : A. J. Lagache. En voyage : M. Auguste Duriez.

Absents : M. Cesar Plat, Henri Delattre, Delerue-Dazin, J.-B. Ferret, Henri Desobrie.

M. Pierre Parent, secrétaire pour la session.

1. Vote du budget de 1863, sur le rapport de la commission.

2. Conformément aux conclusions de la commission, le Conseil déclare qu'il n'y a pas lieu de demander l'élévation des commissaires de police à la 2^e classe.

3. Vote d'un supplément de subvention de 1,800 fr. pour le collège, à condition qu'au lieu de 10 bourses et de 20 demi-bourses, l'Administration municipale pourra disposer de 20 bourses entières et 10 demi-bourses.

4. Adoption d'un projet de construction d'une école mutuelle et d'une école de tissage au Trishon.

5. Vote d'une restitution de droits d'octroi sur des paves.

6. Crédit supplémentaire pour l'accouchement des femmes indigentes.

7. Adoption du devis pour le matériel du marché aux poissons.

8. Autorisation de passer un nouveau bail pour l'école des Frères de Saint-Martin.

9. Nomination de deux commissaires pour la liste électorale.

10. Communication relative à l'église du Tilleul.

Le concert organisé par la Société chorale avec le concours de la musique de la Grande Harmonie promet une agréable soirée à laquelle beaucoup de monde assistera. Le nom de M. Wicart est déjà un presage certain de succès. Cet artiste distingué recevra dans notre ville un accueil non moins chaleureux que celui qu'on lui a fait à Lille.

Les autres artistes qui ont bien voulu prêter leur concours pour cette soirée musicale, offrent une variété de talents dont on jugera par le programme que nous publions ci-après :

Ville de Roubaix.

GRAND CONCERT

VOCAL ET INSTRUMENTAL

Donné le dimanche 16 novembre 1862,

DANS LE SALON DE L'HOTEL-DE-VILLE,

PAR LA SOCIÉTÉ CHORALE,

avec le concours de :

M. WICART, premier ténor des Théâtres de Bruxelles, Paris et Lyon ;
M^{lle} LEFEBVRE, lauréat du Conservatoire de Lille ;
M. NABICH, tromboniste ;
M. HEINVELTER, piston,
Et la musique de la GRANDE-HARMONIE.

PROGRAMME :

PREMIÈRE PARTIE.

1. Ouverture du *Dieu et de la Bayadère*, Auber, (Grande-Harmonie.)
2. Air du *Barbier de Séville*, piston, Rossini, (M. Heinvelter.)
3. *On a beau dire*, romance, Louisa Pujet, (M^{lle} Lefebvre.)
4. *Hymne à la France*, chœur, Gounod, (Société Chorale.)
5. Solo varié pour trombone, Nabich, (M. Nabich.)
6. Grand air du 4^e acte de la *Juive*, Halévy, (M. Wicart.)

DEUXIÈME PARTIE.

1. Ouverture de *Si j'étais roi*, Adam, (Grande-Harmonie.)
2. Air de *Jérusalem*, Verdi, (M. Wicart.)
3. Air de *Robert Bruce*, Rossini, (M^{lle} Lefebvre.)
4. *La Fournaise*, chœur, Vialon, (Société Chorale.)
5. *La bouquetière du roi*, romance, de Clémenceau de Saint-Julien, (M^{lle} Lefebvre.)
6. Variations pour trombone, Nabich, (M. Nabich.)
7. *Noël*, Adam, (M. Wicart.)

On commencera à sept heures.

La direction du théâtre de Roubaix vient

d'apporter les modifications suivantes aux prix des places :

Loges de première galerie, 3 fr. ; Fauteuils de première galerie, 2 fr. 50 c. Deuxième galerie, 1 fr.

L'ouverture du cours de langue anglaise aura lieu le mardi 2 décembre.

Les leçons seront données dans une des salles de l'école primaire, les mardi et jeudi de chaque semaine, de sept à huit heures et demie du soir.

Le prix de la souscription est fixé à vingt francs pour les quatre premiers mois.

On peut souscrire dès aujourd'hui au bureau du Journal.

D'un usage adopté en principe par la jurisprudence consulaire, il résulte que les jugements des tribunaux de commerce prononçant d'office la clôture des opérations de la faillite pour insuffisance de l'actif, doivent être enregistrés en *debet* dans les vingt jours de leur date, sauf, s'il est fait usage de ces jugements, à poursuivre le recouvrement des droits contre les parties intéressées.

La cour de cassation, dans son audience du 11 novembre, présidée par M. Troplong, a décidé qu'un créancier hypothécaire inscrit à qualité pour former tierce opposition à l'arrêt qui, postérieurement à la sommation prescrite par l'art. 692 du Code de procédure civile, a ordonné la conversion de la saisie immobilière en vente volontaire, sans constater le consentement de ce créancier inscrit.

En conséquence elle a cassé, sur le pourvoi de la demoiselle Duvivier, un arrêt de la Cour impériale de Douai, du 29 août 1860, rendu au profit de Gaulès et Noyelles.

Les dispositions suivantes, arrêtées de concert entre M. le ministre des finances et M. le ministre de l'intérieur, pour l'application de la loi du 2 juillet dernier, en ce qui concerne les registres de l'état-civil, viennent de nouveau, par circulaire spéciale, d'être portées à la connaissance des maires de toutes les communes de France en retard de l'accomplissement des formalités prescrites à ce sujet.

Le nombre et le format des feuilles restant en blanc et non commencées le 15 juillet au matin, dans les registres de l'état-civil, seront constatés pour chaque commune par un procès-verbal dressé par le maire.

Ce procès-verbal énoncera le montant des droits supplémentaires à payer par la commune et sera transmis par le maire au préfet qui prendra les mesures nécessaires pour que la somme soit mandatée dans le plus bref délai, au profit du receveur de l'enregistrement, sur la caisse du receveur municipal.

Pour tenir lieu de visa pour timbre, le maire indiquera par une mention inscrite sur chaque feuille et signée de lui, que le paiement du droit supplémentaire a été effectué.

Si, par exception, aucun des registres de l'état-civil ne comprend des feuilles non commencées le 15 juillet, le maire le constatera par un certificat négatif qu'il transmettra au préfet, pour être remis au directeur des domaines.

Au moment de mettre sous presse, nous recevons quelques observations ayant trait à une lettre publiée dans le *Mémorial de Lille* et qui a pour objet l'exploitation en commun d'une *Condition publique* pour les villes de Roubaix et de Tourcoing.

Nous publions ces observations dans notre prochain numéro.

Pour toute la chronique locale, J. REBOUX.

COURS DE LA BOURSE.

Cours de clôture. le 13 le 14 hausse baisse
3 % annuité. . . 70.65 70.40 » » 25
4 1/2 au compt. 98.00 98.10 » 10 » »

CORRESPONDANCE.

Nous publions sous notre responsabilité légale le résumé suivant extrait de nos correspondances :

Paris, 14 novembre 1862.

L'Angleterre ne veut pas de médiation aux Etats-Unis. La conduite du ministre anglais est jugée sévèrement par toute la presse.

Grâce à l'influence de la France et de la Russie, l'opposition du cabinet anglais ne vaut guère la peine qu'on s'en inquiète.

L'œuvre de conciliation réussira malgré l'Angleterre et cet échec inflige à l'orgueil britannique n'est pas le seul que lui promet l'avenir.

Des lettres de Londres annoncent que le bruit du refus du gouvernement anglais de se joindre à la France et à la Russie, pour proposer un armistice en Amérique, a produit une grande sensation dans la Cité.

Les affaires s'en sont ressenties d'autant plus qu'une grande quantité de numéraire continue à partir pour Bombay pour les achats de coton.

L'espoir de se procurer dans l'Inde anglaise une grande partie du coton nécessaire à l'alimentation des manufactures européennes, a seul déterminé lord Palmerston à refuser sa coopération aux efforts que fait la France pour arrêter la guerre qui désole l'Amérique.

On en aura la preuve dans certain passage du discours prononcé au banquet du nouveau lord-maire de Londres, par lord Palmerston.

Nous citons textuellement :

« Nous devons avoir la ferme confiance que l'Inde suppléera jusqu'à un certain point à l'Amérique et nous fournira la matière qui est essentielle à l'industrie de notre population manufacturière. Si nous n'exportons pas ce coton dès qu'il arrive afin de subvenir aux besoins des autres nations, j'ai la ferme confiance que l'Inde trouvera des moyens de combler jusqu'à un certain point le vide fait par la guerre d'Amérique. (Applaudissements.) »

Les transitions de la politique anglaise, on le voit, sont toujours basées sur l'égoïsme.

La reine Victoria doit quitter Osborne le 15, pour venir habiter le château de Windsor. C'est pendant son séjour dans cette résidence que sera célébré le mariage du prince de Galles avec la princesse Alexandra. La cérémonie aura lieu dans la chapelle de Saint-James, en commémoration d'une solennité analogue, lorsque le prince George de Danemarck épousa la princesse Anne, fille de Jacques II, depuis la reine Anne.

C'est M. Auguste Chevalier, député au Corps législatif, frère de M. Michel Chevalier, sénateur et ancien secrétaire général de la présidence du prince Louis-Napoléon, qui est nommé directeur politique du *Pays*. M. Auguste Chevalier a reçu hier les divers rédacteurs et employés du journal. M. de Saint-Priest, le nouvel administrateur du *Pays*, a pris depuis hier possession de ses fonctions.

C'est demain que paraît *Salambo*, le nouveau roman carthaginois de M. Gustave Flaubert. On assure que ce livre contient la peinture d'un supplice carthaginois dont la lecture donne la chair de poule.

Le même jour, Dentu, mettra en vente la *Société*, par Michelet. On prétend que M. Hachette n'a pas osé éditer cette œuvre nouvelle de l'auteur de *l'Amour* à cause des hardiesses qu'elle renferme.

La brochure de Proudhon n'est pas encore terminée. Quant à l'œuvre de M. Hubaine, secrétaire particulier du prince Napoléon, intitulée : *Le Gouvernement pontifical jugé par la diplomatie française*, on n'attend pas sa publication avant la fin de la semaine.

Pour toute la correspondance : J. REBOUX.

« Il est calme et résigné, il m'exhorte même à l'être aussi. Oui, je veux être patiente et résignée. Mais, Gothard, promets-moi une chose : ne laisse jamais mon père manquer du nécessaire ! J'ai acheté assez cher le droit de réclamer tes soins pour ses vieux jours, dans le cas où il me faudrait le quitter : — car, tant que je vivrai, tu ne nous abandonneras pas. Chaque jour je prie Dieu pour toi ; mais mon âme seule prononce ton nom, pas un être humain ne l'entend ; personne ne l'entendra, tu peux y compter, Gothard. »

« Je dois à mon père le grand bonheur de pouvoir l'écrire au milieu de mes cruelles souffrances, de pouvoir traduire mes pensées par des mots. Il m'a appris bien des choses belles et utiles, que les jeunes personnes de ma condition ignorent. Il m'appelle — je termine en te suppliant d'envoyer bientôt quelques paroles consolantes »

« A ta malheureuse EDITH KLINTING. »

Une larme trembla à la paupière d'Hermann et tomba sur la lettre si simple de la jeune fille, dont les paroles pleines de resignation venant et évidemment du cœur.

« Pauvre enfant ! murmura-t-il. Jeune victime, aux pieds de laquelle gisent, flétris, brisées et détreuites, les roses d'une vie entière ! Dieu seul sait ce que ton cœur souffre, ce qu'éprouve ton cœur percé, profondément affligé de ce dernier coup ; Dieu qui compte les larmes de l'indigence et du malheur, cachées aux yeux de ce monde insensible qui jette souvent un regard ironique et glacial sur les misérables demeurés ou sur les haillons du pauvre. Malheureuse Edith ! je te consolerais, je serai pour toi un ami, un frère.

Tu ne resteras pas sans protecteur, ton enfant sera le mien. et, si cela n'excède pas le pouvoir d'un homme, je reconcilierai la jeune mère avec la fatalité qui a étendu irrévocablement et à jamais un sombre nuage sur sa vie autrefois si pure et si paisible. »

Hermann tint parole ; Gothard n'eut pas connaissance de la lettre, et comme beaucoup de temps s'est écoulé sans qu'il reçut aucune nouvelle d'Edith, il reprénaît de plus en plus de tranquillité, et enfin, à de rares intervalles, il redevenait tout à fait le même que par le passé, gai, ouvert, violent et même fier parfois. Ce qu'il n'oubliait jamais cependant, c'était de remettre, sans mot dire, certaines petites économies à Hermann, qui avait mission de les envoyer à Edith aussi souvent qu'il le jugeait convenable.

Hermann avait écrit à la jeune fille une longue lettre très cordiale, où il lui développait clairement et simplement sa manière de voir, lui représentait la nécessité, pour elle comme pour Gothard, de ne plus se voir, et lui faisait la promesse qu'il s'était déjà faite à lui-même, d'être pour elle un ami, un frère. La réponse d'Edith respira la plus profonde reconnaissance et la plus grande résignation. Elle promettait volontiers de suivre en tout le conseil d'Hermann, et elle reconnaissait, avec sa délicatesse innée, que le noble jeune homme avait parfaitement raison et qu'il était guidé par les mêmes sentiments qu'elle renfermait dans son propre cœur, bien qu'ils n'y fussent pas encore développés.

« Je vous remercie du fond du cœur, » écrivait-elle ; je sens la vérité de vos paroles, et je renonce à tout désir de revoir Gothard ; et cependant son image

« vit et vivra éternellement en moi. » Elle était digne d'un meilleur sort, murmura Hermann, mais qui sait ce que réserve l'avenir ? »

Mille pensées confuses lui traversèrent l'esprit ; il porta la main à son front pour en chasser ses abondants cheveux noirs, et il murmura si bas que ses paroles ne furent qu'un souffle : « Ai-je aimé ? »

L'hiver était passé. Mai avait revêtu sa parure de noces ; et nos héros pensaient avec bonheur à l'époque prochaine de leur rentrée dans leur famille. Ils se réjouissaient à l'idée de respirer bientôt le grand air au milieu de la magnifique nature de Dieu, après tant de mois consacrés à un travail des plus assidus.

Hermann devait subir son examen de docteur en médecine à la fin de l'année suivante, et Gothard aspirait à être reçu référendaire à la cour supérieure de Gothenbourg. Grâce à ces perspectives d'avenir si agréables qu'ils devaient à leur application et à leur persévérance, il était très naturel que nos deux amis sentissent une satisfaction d'eux-mêmes, une paix intérieure et une joie qui devaient exercer une influence des plus heureuses sur leurs dispositions d'esprit.

Vers cette époque, Hermann reçut une lettre, la première que lui eût jamais adressée sa belle-mère. Elfrid lui écrivait :

« Mon fils tendrement aimé ! »

« J'ai entendu parler de temps en temps, avec la joie maternelle la plus pure et avec fierté, des grands progrès que tu as faits sur le chemin de la science, et je remercie Dieu de tout mon cœur de ce que tu te distingues si avantageusement d'une foule de jeunes gens de ton âge, par la raison, ton application et ta con-

duite exemplaire. Mais ce qui me rend

« le plus heureuse — car ceci, mon fils, l'emporte encore sur tout le reste — c'est la noblesse de ton âme. J'ai pensé, mon hon Hermann, que ton commerce quotidien contribuerait beaucoup et suffirait même, sans aucun doute, à donner

« à ton frère Louis l'énergie de caractère qui lui manque encore, bien qu'il ait les meilleures dispositions ; en outre, ton exemple et tes exhortations au travail

« ne manqueraient pas d'exercer sur lui une heureuse influence ; car son esprit vif et enjoué n'aime pas la contrainte, et il n'a pas pris, jusqu'à présent, un grand plaisir aux choses sérieuses. J'ai l'espoir, mon cher fils, que tu l'occuperas, pendant tes vacances, de ton frère cadet, comme il convient à un frère aîné

« et à un jeune homme de ton caractère ; mon plus sincère et mon plus vif désir est donc qu'au lieu de descendre, comme d'habitude, chez le docteur Bundler, tu viennes habiter à ton prochain retour la maison paternelle, ce que je regarde

« aussi, à parler franchement, comme la chose la plus naturelle. »

« Je me ferai un plaisir de ne rien négliger pour t'en rendre le séjour agréable, et je suis convaincu que tu ne regretteras pas ma prière, la première que je t'adresse. »

« Ta tendre mère. »

« Elfride DALL. »

« P. S. Je n'ai pas besoin d'ajouter que le refus de notre cordiale invitation affligerait beaucoup ton père. »

Hermann tendit la lettre à Gothard, et le contentement de celui-ci augmenta à mesure qu'il lisait.

« Quelle femme rusée ! dit-il avec beau-

« coup d'humeur. Dès que son intérêt per-

« sonnel est en jeu, elle sait l'apprécier. Tu refuses, naturellement ? »

« Refuser de loger chez mon père quand il m'en prie ou qu'il me l'ordonne ! non, Gothard, cela ne convient pas, cela n'est pas possible. J'irai et j'y demeurerai aussi longtemps que mon honneur belle-

« père sera content de mes efforts. Et est vrai que monsieur Louis est trop entêté et trop hautain pour écouter la raison ; mais, franchement, je desirais depuis longtemps que ma mère eût assez de confiance en moi pour me charger de la mission qu'elle m'offre aujourd'hui ; j'essaierai donc, etc. »

« Et tu ne recueilleras tout récompense que de l'ingratitude, des querelles, des injures, et Dieu sait quels désagréments encore, interrompit Gothard. »

« Soit ! j'aurai néanmoins fait mon devoir, et je ne veux pas m'y soustraire, bien qu'il me soit pénible de ne pas loger dans mes anciens foyers, et de ne pas recevoir mon déjeuner de la main si chère de tante Caroline. Mais il faut en prendre son parti et s'habituer de bonne heure à savoir se refuser quelque chose. »

Gothard se tut. Il connaissait son Hermann, et il n'ignorait pas qu'une fois qu'il avait pris une résolution que sa raison approuvait, toute objection était vaine. C'était donc une chose décidée et il n'en fut plus question qu'au moment où, arrivés dans leur ville natale, à leur retour de l'université, ils allaient se séparer dans la rue.

« Tu entres d'abord chez nous avec moi, Hermann ? dit Gothard, comptant sur une réponse affirmative. »

« Non, frère ! ce serait faire preuve de peu de délicatesse envers mes parents,